

FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

Circulaire 459

23 septembre 2008



**Convocation à la
révision de la Règle des
Frères des Écoles Chrétiennes**

**Conseil Général
Rome, Italie**

Circulaire 459

23 Septembre 2008

Convocation à la révision de la Règle des Frères des Écoles Chrétiennes

FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

Conseil Général

Rome, Italie

« ... il apparaît aujourd'hui nécessaire pour tous les Instituts de renouveler leur considération de la Règle ... Une plus grande prise en considération de la Règle ne manquera pas de donner aux personnes consacrées des critères sûrs pour chercher les formes appropriées d'un témoignage qui réponde aux exigences de l'époque sans s'éloigner de l'inspiration initiale. »

(Vita Consecrata, 37)

Chers Frères,

Recevez notre salutation fraternelle et nos souhaits de santé pour vous tous dans l'exercice de la mission qui vous a été confiée, les yeux toujours ouverts et le cœur brûlant.

Le but de cette circulaire est de lancer définitivement le processus de “Révision de la Règle des Frères des Écoles Chrétiennes”, comme demandé par les 43^{ème} et 44^{ème} Chapitres généraux.

Pour cela nous souhaitons :

- a) Proposer quelques réflexions pour contextualiser et motiver le travail que nous allons faire.
- b) Fixer le déroulement du travail de dialogue avec tout l'Institut, de la rédaction des divers projets et de leur présentation au 45^{ème} Chapitre général de 2014.
- c) Rendre publique la liste des noms des membres des commissions des différentes phases du travail.

I. Pourquoi réviser la Règle?

Les motifs qui ont conduit l'Institut à décider cette révision sont divers. Nous en signalons ici parmi les plus importants. Ce sera le travail des Commissions qui travailleront au cours des phases préparatoires de les expliciter avec plus de détails.

Nous croyons que l'Institut, dans son ensemble, considère que la Règle actuelle continue d'être un document de valeur inestimable et de référence obligée pour notre vie. Les nouvelles générations de Frères se sont formées avec elle et, en elle, nous avons tous trouvé la meilleure expression de la volonté de Dieu pour aujourd'hui¹. Elle reste pleinement valide aujourd'hui et régit la vie de tout l'Institut.

Nous devons rappeler que les destinataires de la Règle sont les Frères et qu'en tant que telle, elle obéit à trois finalités :

- Exprimer notre identité dans l'Église et la société.
- Servir de guide à la vie de l'Institut et à celle de chaque Frère.
- Donner des orientations pour l'animation, le gouvernement et la mission de l'Institut.

Notre Règle actuelle date de 1986. Elle a été le résultat d'un long processus de rédaction qui avait déjà commencé en 1960 ; cependant, depuis lors, il est indéniable que de grands changements significatifs se sont produits dans le monde, dans l'Institut et dans la vie des Frères.

- Tout le monde accepte comme une certitude que nous nous trouvons à l'aube d'une ère nouvelle. La nouvelle réalité nous pousse inéluctablement à chercher de nouveaux paradigmes pour interpréter et orienter notre vie et

notre mission, sans perdre le meilleur et le plus authentique de notre passé.

- Nous, Frères, vivons dans un contexte social et ecclésial hors duquel notre vie perd son sens. Il est évident que le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui est totalement différent de celui dans lequel se sont forgés les éléments constitutifs de notre identité, il y a trois siècles, et assez différent des années soixante et quatre-vingts, quand a été menée à bien la dernière rédaction de la Règle.
- Ces dernières décennies, de questions sont apparues sur l'identité du Frère dans l'Église et la société. Nous avons approfondi la valeur et la centralité de notre vœu d'association. Cette conscience rénovée nous a poussés à le remettre en premier de la liste des cinq vœux de notre nouvelle formule de consécration.²
- Nous, Frères, avons également pris conscience davantage encore, ces dernières années, de la demande des Laïcs de partager la mission, le charisme et la spiritualité lasallienne. De là vient la nécessité de resituer le sens de la vie du Frère dans ce contexte nouveau. De même, tant dans la vie de l'Institut que des Districts, de nouvelles structures d'animation et de gouvernement sont nées que l'on ne trouve pas dans la Règle.
- Depuis Vatican II, l'Église se présente comme étant le « *Peuple de Dieu* » et elle se définit elle-même à partir de l'ecclésiologie du « *Peuple de Dieu-Communion* ». Cette ecclésiologie est l'idée centrale et fondamentale des documents du Concile et celle qui exprime le mieux le dessein divin de salut de l'humanité.³

L'un des fruits les plus évidents de cette ecclésiologie a été la conviction que toute forme de vie chrétienne naît d'une unique vocation baptismale et d'une vocation uni-

verselle unique à la sainteté, qui nous invite tous, indifféremment, à témoigner de l'unique Seigneur Jésus.⁴

L'ecclésiologie de communion a des conséquences capitales pour la vie de l'Église et la vie religieuse. C'est dans ce milieu qu'il nous faut situer aujourd'hui notre identité et vivre notre charisme ; en étant conscients, de plus, de ce que la communion à laquelle elle nous appelle dépasse les familles religieuses et les pousse à s'ouvrir à la communion et à la collaboration avec les autres formes de vie consacrée et de vie évangélique séculière⁵, particulièrement avec ceux qui partagent le charisme lasallien.

- Le 43^{ème} Chapitre, tenu en 2000, a centré ses efforts sur la rénovation de la conscience de notre appel commun à vivre *associés pour le service éducatif des pauvres* et a expressément invité les Frères à renforcer nos liens d'association. Constatant les changements survenus dans l'Église et l'Institut, le Chapitre demanda la mise en place d'une commission « ad hoc » « *pour étudier les implications que les nouvelles réalités de l'Église et de l'Institut pourraient avoir sur le texte actuel de la Règle.* »⁶

Pour respecter cette proposition, le Supérieur général et son Conseil constituèrent cette commission. Celle-ci commença son travail en février 2004.

Comme cela s'était produit pour la révision de la Règle approuvée pendant le 39^{ème} Chapitre général (1966-1967), les membres de cette commission commencèrent leur travail en ne l'envisageant que comme une simple actualisation de quelques constitutions et statuts, sans prévoir de révisions majeures.⁷

La commission, qui préféra se nommer « *Comité ad hoc* », en dialogue avec le Supérieur général et son Conseil, parvint à rédiger, fin 2005, une étude qui servit, plus tard, de

base à la rédaction du document « Au sujet du travail du Comité « ad hoc » de la Règle », qui fut envoyé à tout l'Institut au cours de la phase préparatoire du 44^{ème} Chapitre général. Il recueillait le sentiment commun que *« des changements mineurs dans la Règle seraient, pour le moment, une perte de temps »*.⁸

- Quelques Districts appelèrent à des réunions pour partager leur réflexion sur ce document, mais le Centre de l'Institut n'avait pas prévu de rassembler ces réflexions. Comme le disait bien le document elles avaient *« pour but de promouvoir la discussion, non d'y mettre fin »*.⁹
- Au début du Chapitre personne n'écartait l'idée que le thème de la révision de la Règle puisse être traité à ce moment-là, mais, une fois commencé, on vit clairement qu'il y avait d'autres thèmes importants qu'il fallait aborder auparavant.

En raison de tout cela, le 44^{ème} Chapitre général s'est exprimé sur la nécessité de réviser la Règle en ces termes :

« Qu'une Commission, sous l'autorité de Supérieur général et de son Conseil, en dialogue avec tout l'Institut, mène à bien une révision de la Règle. Si le Supérieur général et son Conseil le jugent opportun, ils convoqueront un Chapitre général extraordinaire, ou une session spéciale du Chapitre général ordinaire de 2014, afin de soumettre à l'étude la proposition révisée de la Règle. »¹⁰

II. Aspects à considérer dans la révision de la Règle

a) L'Évangile notre première et principale Règle

Depuis les origines de la vie religieuse, la Parole de Dieu a été la norme suprême de toutes les communautés qui suivaient le Christ. La référence à l'Évangile est la condition *sine qua non* de la vie religieuse, hier et aujourd'hui. En elle nous, Frères, devons toujours trouver la référence première pour discerner notre propre vocation et pour prendre les décisions qui garantissent au mieux la fidélité de l'Institut à la raison de sa fondation : « *procurer l'éducation humaine et chrétienne aux jeunes, en particulier aux pauvres* ». ¹¹

L'unique finalité de la vie religieuse a toujours été la *recherche constante et passionnée de la volonté de Dieu*. ¹² Dans cette recherche, la Règle est une carte indispensable des chemins de l'Évangile que nous devons parcourir pour rencontrer Dieu personnellement. Comme Jésus, nous sommes également invités à *écouter la voix de Dieu et à lui obéir* ¹³ et à *nous laisser guider par son Esprit* ¹⁴.

C'est ainsi que le comprenait Saint Jean-Baptiste de La Salle lorsqu'il nous demandait de porter un profond respect envers l'Écriture sainte, en particulier envers l'Évangile, notre première et principale Règle ¹⁵. Prenant comme référence la Règle de Saint Augustin, il nous rappelle que, « *ceux qui vivent en communauté doivent, avant tout, aimer Dieu et ensuite le prochain* » ¹⁶. Le commandement de l'amour est le résumé et le sommet de la Loi et la Loi intérieure de Dieu est l'amour, car *Dieu est amour* ¹⁷. C'est la loi intérieure de ceux qui comme nous sont appelés à être en toute liberté ses images vivantes.

*La Règle est un instrument au service de l'amour. L'amour en est sa raison et sa fin.*¹⁸

Dans ce même esprit, le pape Benoît XVI dit que « *On ne peut réussir une véritable relance de la vie religieuse si on ne mène pas une vie pleinement évangélique, si on ne met rien au-dessus de l'unique Amour, si on ne rencontre dans le Christ et sa Parole l'essence la plus profonde de tout le charisme du fondateur...* »¹⁹

La nouvelle rédaction devra toujours maintenir au premier plan la radicalité du vécu de l'Évangile. Pour cela, les orientations de la Règle actuelle sont toujours d'actualité. Renouvelons notre effort pour trouver dans l'Écriture sainte *la source et l'aliment premier de notre prière. Lire, écouter, étudier, méditer et partager ensemble la Parole*²⁰ sera la meilleure manière de nous prédisposer au travail qui nous est demandé.

b) Réviser la Règle: dans le meilleur esprit de notre tradition lasallienne

Nous, Frères, sommes héritiers d'une tradition qui fait de nous tous d'authentiques protagonistes de notre histoire. La forme communautaire et participative dans laquelle se sont élaborés, au cours des siècles, les documents qui ont orienté notre vie et notre mission, est un gage de certitude au moment de réaliser le meilleur discernement possible des signes des temps et de la volonté de Dieu.

La référence de toujours, pour nous, restera la façon concrète de dialoguer avec laquelle, à la lumière de l'expérience vécue, La Salle et les premiers Frères adoptèrent leur « Règlement journalier » en 1681, prirent leurs décisions dans les diverses Assemblées à partir de 1686, décidèrent de consacrer à

Dieu leur vie en 1694 et rédigèrent les premières «*Règles Communes* » en 1705²¹.

Notre Règle, qui avait été officiellement approuvée pour la première fois en 1947, fut l'objet d'une transformation sans précédent pendant le 39^{ème} Chapitre général. L'influence des documents conciliaires, l'apport des «*études lasalliennes* »²² et les notes envoyées par les communautés aidèrent les Capitulants à rédiger une nouvelle Règle. Elle devait être vécue «*ad experimentum* » pendant vingt ans, jusqu'à sa révision par le 41^{ème} Chapitre général et son entrée en vigueur le 7 April 1987.

Nous pouvons dire que, jusqu'à présent, les documents les plus inspirés de l'Institut sont le fruit d'un travail réalisé dans le meilleur esprit de notre tradition lasallienne : *le discernement communautaire*. Pour faire ce discernement il n'est pas de chemin plus sûr que la prière, le dialogue fraternel et l'écoute de la Parole de Dieu et la voix des gens, en particulier des pauvres.

c) Réviser la Règle: une responsabilité et un privilège de tous et de chacun des Frères

Le processus de révision de la Règle exige essentiellement un dialogue avec l'ensemble de l'Institut, où l'on devra chercher la participation d'autant de Frères que possible : «*Chaque Frère quel que soit son âge, a la responsabilité de la vitalité de l'Institut* »²³. Chaque Frère, quelle que soit sa mission aujourd'hui, est appelé à offrir le meilleur de lui-même pour que la Règle continue à définir le sens de la vie des Frères et à traduire pour notre époque les mêmes intentions que Jean-Baptiste affirmait dans sa Règle.²⁴

Réviser notre Règle sera une façon de vivre « *ensemble et par association* » le présent, en regardant l'avenir, et de regarder l'avenir en vivant le présent. Ce sera la somme de tous nos points de vue, malgré la diversité et la pluralité qu'ils représentent, qui garantira au mieux le succès du travail que nous a demandé le 44^{ème} Chapitre général.

Assumer cette responsabilité est aussi une manière de vivre notre Vœu d'Association. Il s'agit, sans aucun doute, d'une responsabilité que tous et chacun devons assumer comme un privilège.

III. Plan de dialogue pour la révision de la Règle

La réflexion de chaque Frère de l'Institut sera prise en compte, par ce processus, et aboutira à l'étape finale du Chapitre général qui décidera définitivement des changements à apporter à la Règle.

Le Secrétaire général recevra les suggestions des différentes étapes, fera faire les traductions et préparera les documents pour les Commissions et les Frères.

Le Vicaire général assurera la liaison avec les commissions et le Conseil général et supervisera le processus.

La réflexion se fera en deux étapes.

Première étape :

- ***De Novembre 2008 à Septembre 2009***

Le but de la première étape

La première étape sera une réflexion sur notre Règle et notre réalité actuelle, et demandera aux Frères individuellement, en communauté, dans les Districts et la Région, de voir s'il y a un fossé entre la Règle et notre réalité et de communiquer ces réflexions à l'ensemble de l'Institut dans le monde.

Processus

Il se fera à l'aide d'un instrument de travail composé par une commission choisie par le Frère Supérieur général. Ce document encouragera à approfondir la réflexion. Au cours de cette première phase, nous espérons que tout l'Institut sera engagé dans ce processus de la Règle.

La commission représentera les Régions et sera également composée des Frères habitués à diriger des processus de réflexion et à synthétiser. Cette commission recevra et synthétisera les suggestions et idées venant des Frères et élaborera un rapport regroupant les points de vue convergents et divergents. Ce rapport sera présenté au Supérieur général et au Conseil. La présentation de ce rapport mettra fin à la commission.

Deuxième étape :

Le but de la deuxième étape

La deuxième phase consistera dans une réflexion de l'ensemble de l'Institut sur les réponses des Frères. Trois projets seront élaborés. Le dernier sera présenté au Chapitre général qui aura autorité pour tout changement apporté à la Règle.

La deuxième phase de la réflexion sera menée par une deuxième commission composée de Frères experts de la Règle, du Fondateur et de l'histoire de l'Institut, en théologie de la vie religieuse et possédant une connaissance des langues officielles de l'Institut. Cette commission comprendra deux membres de la première commission pour assurer la continuité et de nouveaux membres pour apporter un autre regard.

• *D'octobre 2009 à septembre 2010*

La Commission de la deuxième phase rédigera des révisions à la Règle basées sur les réflexions de la première phase et les présentera au Supérieur et au Conseil général pour discussion. Ensuite elles seront envoyées à l'ensemble de l'Institut pour être étudiées à nouveau. Les réactions seront envoyées au Secrétaire général.

- ***D'octobre 2010 à février 2011***

La Commission rassemblera les réactions et suggestions des Frères et les présentera dans un deuxième projet au Supérieur et au Conseil pour analyse et discussion. Ce projet sera envoyé aux Frères pour qu'ils y réfléchissent et réagissent. Les suggestions seront renvoyées au Secrétaire général. Elles y seront étudiées et synthétisées.

- ***Mai 2011***

Les réactions des Frères seront présentées à la Session Intercapitulaire pour réflexion, discussion et suggestions.

- ***De juin 2011 à septembre 2012***

La Commission rédigera une troisième révision basée sur les réflexions de la Session Intercapitulaire ; elle la présentera au Supérieur et au Conseil pour discussion et proposera alors les révisions au 45^{ème} Chapitre.

IV. Frères nommés à la commission de la Règle

Consultant pour la conception du projet : F. Armin Luistro
(Philippines-PARC)

Première phase :

La commission de la première phase

- F. Ambrose Payne (ANZPNG-PARC) - Coordinateur
- F. Michael French (Midwest-USA/T)
- F. Edgard Hengemüle (Porto Alegre-RELAL)
- F. José Manuel Agirrezabalaga (Bilbao-RELEM)
- F. Pierre Ouattara (Afrique de l'Ouest-RELAF)
- F. André-Pierre Gauthier (France-RELEM)
- F. Maurice Lapointe (Canada francophone)
- F. Alain Houry – Secrétaire

Deuxième phase :

La Commission de la deuxième phase

- F. Edgard Hengemüle (Porto Alegre-RELAL)
- F. André-Pierre Gauthier (France-RELEM)
- F. Leonardo Tejeiro (Procurator General)
- F. Antonio Botana (Central d'Espagne-RELEM)
- F. Michael Valenzuela (Philippines-PARC)
- F. Mario Presciuttini (Italy-RELEM)
- F. William Mann (LI-NE-USA/T)
- F. Bruno Alpago (Argentina-Paraguay-RELAL)
- F. François Pennec (France-RELEM)

- F. Christy Croos (Colombo-PARC)
- F. Jean Luc Traoré (Afrique de l'Ouest-RELAF)
- F. Jorge Daniel Vásquez (Ecuador-RELAL)
- F. André Jacq (France-RELEM)
- F. Alain Houry – Secrétaire

Consultants de la deuxième phase

- F. Valère Adonsou (Golfe du Bénin-RELAF)
- F. Esteban de Vega (Valladolid-RELEM)
- F. Peter Iorlano (LI-NE-USA/T)
- F. Aidan Kilty (Great Britain-RELEM)
- F. Ricky Laguda (Philippines-PARC)
- F. Francis Ricousse (France-RELEM)
- F. Sean Sellors (Great Britain-RELEM)
- F. Carlos Gómez (Bogotá-RELAL)
- F. Luis Antonio Martínez (Valladolid-RELEM)
- F. Larry Schatz (Midwest-USA/T)
- F. Santiago Rodríguez (Argentina-Paraguay-RELAL)
- F. Miguel Campos (Baltimore-USA/T)
- F. Jaume Pujol (Catalunya-RELEM)
- F. José Diego Díaz (Bogotá-RELAL)

V. Conclusion

Frères, cette nouvelle révision de la Règle doit nous aider fondamentalement à réaffirmer la dimension spirituelle de notre vie et à donner une nouvelle vie aux éléments qui intègrent notre propre identité. Les changements que nous réaliserons doivent nous aider à mieux lire les signes des temps, rassembler l'abondante et nouvelle réflexion de l'Église sur la vie religieuse et orienter la praxis vécue par l'Institut dans le domaine de l'Association et de la Mission.

Nous ne pouvons, en aucune manière, oublier que l'axe central de notre vie consacrée continue d'être *la recherche de Dieu*, scellée dans un pacte d'amour et de solidarité avec nos Frères et, aujourd'hui aussi, avec les autres frères et sœurs Laïcs qui réalisent avec nous la mission de l'Institut.

Nous vivons ouverts à Dieu, proches des besoins de notre monde et en particulier des enfants et des jeunes d'aujourd'hui, qui ont besoin de salut. Mieux que personne ils nous conduiront où Dieu nous attend et où les hommes et l'Église ont le plus besoin de nous. Nous sommes nés pour eux et avec eux ; et ce sont eux précisément qui donnent un sens à notre option de vie et à notre mission.

Nous désirons instamment que le travail de révision de la Règle, que nous commençons maintenant, soit véritablement éclairé par l'Esprit de Dieu, qui continue de guider notre histoire comme il l'a fait avec Saint Jean-Baptiste de La Salle. Rien ni personne mieux que Lui peut *nous aider à retourner à nos origines, remplir nos cœurs du feu de son amour et renouveler le visage de l'Institut*. Laissons-nous por-

ter par le vent imprévisible de l'Esprit, écoutons ensemble sa voix et cherchons tous à discerner sa volonté avec une foi priante comme l'a fait la Très Sainte Vierge Marie, comme le fit Saint Joseph, patron de notre Institut et comme le fit de La Salle.

Une nouvelle fois, redonnons à notre vie de Frères tout son *émerveillement*²⁵. Vivons avec une joie contagieuse et un optimisme stimulant le fait d'être des personnes profondément éprises de Dieu et habitées par sa présence. Ainsi notre Institut continuera à être dans le monde la transparence de Dieu, référence de vie évangélique et lieu privilégié de la suite de Jésus.

Le fait de réviser la Règle est en soi de grande importance pour tous. Tâchons que notre effort principal ces prochaines années soit celui d'une profonde rénovation et conversion intérieure. Que ceux qui nous voient et nous écoutent s'interrogent sur la force de notre *foi* et le *zèle* de notre charité. Il n'y a pas de meilleure pastorale lasallienne des vocations que le témoignage cohérent et enthousiaste d'un disciple de Jésus et de Jean-Baptiste de La Salle.

Frères, sachant que la vie et la croissance de notre Institut dépendent du ministère et de la puissance de la grâce²⁶, pourquoi ne pas faire de cette occasion une véritable « Kairos » pour reprendre en nos mains cet Institut, qui continue d'être « *d'une très grande nécessité* »²⁷, pour qu'il réponde aux plans de Dieu, à sa Providence, à ce qu'Il lui a assigné ?

En agissant ainsi, nous serons des témoins véritables de sa présence devant les enfants et les jeunes que nous éduquons et, la lumière que nous portons en nous, pourra briller suffi-

samment, pour que tous ceux qui voient nos bonnes œuvres rendent grâce au Dieu du ciel.²⁸

*Le Frère Supérieur général
et les Frères du Conseil général*

Rome le 23 septembre 2008

*Anniversaire de la date de publication
du premier exemplaire manuscrit
connu de la Règle des Frères des Écoles Chrétiennes.
Avignon, 23 Septembre 1705.*

NOTES

- ¹ Cf. Règle de 1987 Art. 49b
- ² Cf. Circuler 455 (Association 1.3)
- ³ Cf. Christifidelis laici, 1,1.4
- ⁴ Cf. Lumen Gentium, 41
- ⁵ Cf. Les personnes consacrées et leur Mission dans l'école, n°5
- ⁶ Circulaire 447, proposition 38
- ⁷ Rapport du travail du comité "ad hoc" de la Règle, p.6
- ⁸ Rapport du travail du comité "ad hoc" de la Règle, p.8
- ⁹ Rapport du travail du comité "ad hoc" de la Règle, p.10
- ¹⁰ Cf. Circulaire 455, Gouvernement et animation, IV
- ¹¹ Cf. Règle de 1987 Art. 3
- ¹² Perfectae Caritatis, 5
- ¹³ Cf. Mc 9,7
- ¹⁴ Cf. Luc 4,16-30
- ¹⁵ Cf. Règles communes ch. II
- ¹⁶ Règles communes ch. XVI
- ¹⁷ Cf. 1Jn 4,16
- ¹⁸ Cf. Introduction à la Règle, Edition année 2002
- ¹⁹ Cf. Lettre du Pape Benoit. Planaire, CIVCSVA, 5/09/2005
- ²⁰ Cf. Règle de 1987 Arts. 6, 50, 67
- ²¹ Date du manuscrit le plus ancien des Règles Communes
- ²² Créées par le Chapitre général de 1956
- ²³ Règle de 1987 Art. 145
- ²⁴ Cf. Règle de 1987 Art. 147
- ²⁵ Cf. F. Álvaro R.E. Message au "Congrès sur la vie religieuse", 2004
- ²⁶ Cf. Règle de 1987 Art. 142
- ²⁷ Règle de 1987 Art. 141
- ²⁸ Cf. Mt 5,16